

---

**Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université du  
Jeudi 23 juin 2022, à 15h00, Anthropole-salle 2024**

---

**Présidence :**

Anne Bielman (PO, Lettres)

**Présent-e-s :**

**Direction :**

M. Herman Frédéric, Recteur ; Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice ; Mme Fornage Anne-Christine, Vice-rectrice ; M. Frund Benoît, Vice-recteur ; Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice ; M. Rossier Jérôme, Vice-recteur ; M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur.

**Doyen-ne-s :**

M. Ehrenfreund Jacques (FTSR), M. Linde Niklas (FGSE), Mme Schmid Mast Marianne (HEC).

**Secrétariat général :**

M. De Perrot Marc, Secrétaire général.

**Corps Professoral-CP :**

M. Bauer Olivier (FTSR), Mme Fassa Farinaz (SSP), M. Genton Blaise (FBM), Mme Hummer Bettina (FDCA), Mme Jopp Daniela (SSP), M. Le Forestier Laurent (Lettres), Mme Morin Ariane (FDCA), M. St-Amour Pascal (HEC), M. Tomasin Lorenzo (Lettres), M. Voutat Bernard (SSP).

**Corps Intermédiaire-CI :**

Mme Grand Stéphanie (FGSE), M. Hort Lionel (FDCA), M. Puyal Julien Pierre (FBM), Mme Robert Valentine (Lettres).

**PAT :**

Mme Amiguet Amelia (FBM), Mme Antille Marine (Centre), Mme Pellerin Meiy (FTSR), Mme Felix Sandra (FDCA), M. Rod Daniel (Centre).

**Corps Eudiant-e-s-CE :**

Mme Almeida Lozar Clara (SSP), Mme Benmenni Moïra (FGSE), M. Haralambos Theo (HEC), Mme Huber Cameron (FTSR), M. Jann Alexandre (FBM), Mme Meier Nehla (FDCA), M. Prost Marco (Lettres), Mme Valterio Gaëlle (FDCA).

**Excusé-e-s et absent-e-s :**

**Doyens excusés :**

Mme Le Feuvre Nicky (SSP), M. Burnand Léonard (Lettres), M. Martenet Vincent (FDCA), M. Pascual Manuel (FBM),

**CP membres excusés :**

M. Baumgartner Lukas (FGSE), M. Castaner Xavier (HEC), M. Marewski Julian (HEC), M. Ruegg Jean (FGSE), M. Widmann Christian (FBM).

**CP membres absents:**

M. Keller Laurent (FBM), M. Krueger Thorsten Christian (FBM).

**CI membres excusés :**

M. Boldi Marc-Olivier (HEC), M. Perrenoud Marc (SSP).

**CI membres absents :**

M. Petalas Stefanos (FTSR), M. Phan Olivier (FBM).

**PAT membre excusée :**

Mme Mignot Bechikh Claudia (Lettres).

**CE membres excusés :**

M. Baehni Luc-Antoine (Lettres), M. Fletcher Llyod (SSP).

**CE membres absents :**

Boukhris Maher (HEC), Buffat Cédric (FBM)

**Nombre de votants : 28**



UNIL | Université de Lausanne  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

**Quorum : 23**

**Ordre du jour :**

**Accueil et bienvenue :**

La Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**1. Élection de 2 scrutateurs :**

Sont élus comme scrutateurs pour la séance du jour :

- Mme Valterio Gaëlle (FDCA)
- M. Bauer Olivier (FTSR)

**2. Adoption de l'ordre du jour :**

La Présidente annonce une modification de l'ordre du jour au point 10.2 relative à l'interpellation de Mme Daniela Jopp ; cette interpellation est retirée.

La Présidente demande aux membres du Conseil présents si la modification annoncée est acceptée ; c'est le cas.

**L'ordre du jour modifié est accepté.**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19.05.2022 :**

La Présidente demande si le procès-verbal appelle des remarques de la part des membres du Conseil ; ce n'est pas le cas.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 mai 2022 est ainsi approuvé.**

**4. Communication du Bureau**

La Présidente informe que la séance sera exceptionnellement courte car la Direction au complet devra partir à 17h30.

La Présidente annonce que le texte de l'interpellation de M. Rod annexé au procès-verbal de la séance du Conseil du 30 septembre 2021 est désormais déposé sur le site du Conseil.

**5. Communication de la Direction**

La Présidente passe la parole à la Direction qui annonce ses communications.

**Enregistrement et diffusion des enseignements :**

M. Zanetti, Vice-recteur, prend la parole et présente le cadre qui sera mis en place par la Direction en matière de modalités d'enseignement pour la rentrée académique 2022-2023. M. Zanetti rappelle que ce sujet a fait l'objet d'une interpellation qui a amené la Direction à une réflexion participative large en la matière auprès des enseignant-e-s et des étudiant-e-s.

Le principe de mise en œuvre pour le semestre d'automne 2022-2023 sera communiqué avant la pause estivale par la Direction à l'ensemble de la communauté universitaire ; il est présenté au préalable au Conseil de l'UNIL, à la séance de ce jour.

- La primauté sera accordée à l'enseignement en présentiel, qui est vivement recommandé aux étudiantes et étudiants pour la rentrée 2022-2023.
- Les Décanats ont la compétence de prescrire l'enregistrement des enseignements et leur diffusion en direct et/ou différé selon l'approche « cursus », si cela représente une plus-value avérée.
- Les Décanats peuvent déléguer ces compétences aux écoles concernées ou éventuellement aux responsables de cursus.
- Les enseignant-e-s ont également la possibilité d'utiliser le système d'enregistrement pour des raisons pédagogiques, tout en respectant le principe d'encourager l'enseignement en présentiel.

M. Zanetti remercie les membres du Conseil de leur attention et reste ouvert à répondre aux éventuelles remarques et/ou questions.

La Présidente remercie à son tour M. Zanetti pour sa communication. La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe la parole à M. le Recteur pour la suite des communications de la Direction.

#### **Plan d'intention de la Direction :**

M. le Recteur informe le Conseil de l'Université que le plan d'intention de la Direction est publié sur le site de l'UNIL sous différents formats.

M. le Recteur remercie le Conseil de l'UNIL pour sa participation constructive pendant la séance du 19 mai 2022. Il tient à indiquer que la Direction apprécie de travailler dans ce cadre extrêmement motivant. Il espère qu'il demeurera ainsi pour les quatre prochaines années.

#### **Prise de position de la Direction sur le doctorat honoris causa décerné à Mussolini en 1937 :**

M. le Recteur rappelle que l'Université de Lausanne a été appelée à plusieurs reprises à retirer le doctorat *honoris causa* décerné par l'UNIL en 1937 à B. Mussolini. De plus, une motion sur le sujet a été déposée au Grand Conseil. La question prend ainsi une dimension politique.

Un groupe de travail (GdT) réunissant des expertes et des experts a été mandaté par la Direction de l'UNIL sortante en septembre 2020. Ce GdT a rendu un rapport à la Direction actuelle, ce qui l'a aidée à se positionner par rapport à un éventuel retrait de ce titre.

M. le Recteur exprime clairement en préambule que les valeurs de l'UNIL sont à l'opposé du fascisme. Toutefois, le rapport rendu par le GdT a montré que la position de la société vaudoise lors de la remise de ce titre n'était pas celle d'aujourd'hui : à cette époque, la société vaudoise était bel et bien perméable aux valeurs fascistes. En outre, la société actuelle, tout en condamnant ces valeurs, est amenée à accepter son passé, mais en le dénonçant et le critiquant fermement.

Le GdT a indiqué également que le cadre juridique qui permettrait le retrait du doctorat de manière posthume faisait défaut. De plus, la Direction pense que retirer ce doctorat signifierait retirer le sujet du débat démocratique. La Direction de l'UNIL, en s'appuyant sur le rapport rendu par GdT, a donc pris la décision suivante : l'UNIL a commis une faute grave en décernant ce titre ; elle dénonce et condamne aujourd'hui cet acte. Toutefois, elle estime devoir accepter et assumer le passé de l'institution ; par conséquent, elle a décidé de ne pas retirer ce titre.

En revanche, à la suite de longues réflexions et en s'appuyant sur les recommandations du GdT, une série de mesures ont été sélectionnées et seront mises en place par la Direction actuelle de l'UNIL.

#### **4 mesures seront annoncées par la Direction :**

1. Site web : politique mémorielle de l'UNIL sur le sujet du doctorat honoris causa décerné à Mussolini.  
Ouverture d'un site web sur lequel l'Université affichera ses positions institutionnelles.  
Mise à disposition du rapport du GdT.  
Mise à disposition des documents et archives qui rappellent le contexte dans lequel le titre a été octroyé.
2. Déblocage d'un fonds d'appel à projets de recherche orientés sur le développement des idéologies totalitaires inspirées du fascisme.  
Soutien financier pour organiser des colloques et susciter la mise sur pied d'enseignements dédiés à cette problématique.
3. Création d'un prix d'excellence pour une recherche académique ou une activité culturelle ou associative qui porterait sur les idéologies totalitaires inspirées du fascisme, ainsi que sur le mécanisme d'adhésion à ce type d'idéologies.
4. Médiation scientifique : mise sur pied d'un atelier de médiation scientifique à destination des écoles, des gymnases et également du grand public afin de soutenir la thématique des enjeux mémoriels et du fascisme.

Grâce à ces quatre mesures, la Direction souhaite mettre en exergue son devoir d'informer et de soutenir le débat démocratique. Ces mesures seront communiquées et présentées sur le site de l'UNIL, en parallèle à la position institutionnelle de l'Université de Lausanne.



UNIL | Université de Lausanne  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

Le processus décisionnel actuel d'octroi du doctorat *honoris causa* est différent et a bien évolué, même si M. le Recteur précise que des améliorations peuvent être apportées. Des verrous sont mis en place afin d'éviter la répétition des erreurs du passé, notamment par l'usage de processus décisionnels démocratiques. M. le Recteur évoque l'évolution des sociétés et admet que malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri des erreurs, malgré les efforts fournis.

La discussion est ouverte par la Présidente.

Des intervenants rappellent que dans les années 30, les valeurs fascistes étaient approuvées par la majorité de la société, alors qu'au 21<sup>ème</sup> siècle nous condamnons fermement ce type d'acte. Ils insistent à leur tour sur le respect du débat et des processus démocratiques de décision d'aujourd'hui. Ils soulignent aussi le danger qu'il y aurait à vouloir effacer ou réécrire le passé en retirant le titre à B. Mussolini. D'autres intervenants se demandent en revanche s'il n'existe pas une voie médiane qui consisterait à retirer le titre en 2022, tout en rappelant systématiquement que ce titre a été octroyé en 1937 ; on signalerait ainsi qu'en 2022, on s'oppose à la décision prise en 1937 mais sans chercher à faire oublier cette ancienne décision.

La représentante du GdT présente à la séance, Mme Nadja Eggert, relève que des intérêts individuels et privés ont amené l'UNIL à prendre cette décision en 1937 et à honorer B. Mussolini. L'UNIL a décerné ce titre en connaissance de cause, alors que les sociétés vaudoise, lausannoise et fédérale étaient bel et bien des sociétés démocratiques, même si nombre de ses membres adhéraient aux principes de Mussolini.

M. Ehrenfreund, Doyen FTSR, ajoute que le travail fait par le GdT démontre bien que le retrait de ce titre *honoris causa* ne résoudrait pas le problème. Il propose d'assumer le passé de l'institution. Il souligne que nous n'avons pas d'emprise sur ce passé inacceptable et que nous ne pouvons pas l'effacer. Il est évident que l'UNIL a failli et nous devons humblement assumer ce passé hérité, bien qu'il soit lourd et inconfortable.

Pour clore, la Direction rappelle qu'en s'appuyant sur le rapport du GdT, elle a rendu sa décision qui sera publiée sur le site officiel de l'Université ; elle souligne qu'aucune base légale ne permet le retrait de ce titre et qu'en l'état, le Tribunal fédéral risquerait d'annuler un retrait du titre.

Mme Bielman salue les processus démocratiques mis en œuvre actuellement dans les Facultés pour le choix des doctorats *honoris causa* ; elle demande à la Direction s'il est envisageable de mettre en œuvre un tel processus démocratique pour les prix octroyés par la Direction lors de chaque « Dies academicus », en informant préalablement le Conseil de l'UNIL des choix faits par la Direction afin qu'une discussion puisse avoir lieu au sein du Conseil.

La Direction répondra ultérieurement.

La discussion n'est plus demandée ; la Présidente passe au point suivant.

## 6. Élection complémentaire au Conseil de discipline de deux membres CI

La Présidente rappelle que cette élection complémentaire est justifiée par la démission de **M. Joseph** (MER, FBM), membre titulaire CI du Conseil de discipline. Elle communique la procédure suivie par le Bureau ainsi que le mode de l'élection complémentaire. Le Bureau a préparé un bulletin de vote pour simplifier la procédure d'élection, qui sera distribué.

Les dossiers de candidatures ont été déposés sur le site sécurisé du Conseil de l'UNIL.

**Distribution** : Le bulletin de vote est distribué à l'ensemble des membres du Conseil présents.

**Résultats** : Sont élus au Conseil de discipline

Membre titulaire CI : **Mme Lala Letizia** par 18 voix

Membre suppléant CI : **M. Galvez Matthieu** par 14 voix

## 7. Rapport ComFin sur le Rapport de gestion COVID

Présentation de la Présidente du Conseil :



UNIL | Université de Lausanne  
Direction  
Conseil de l'Université  
bâtiment Unicentre  
CH-1015 Lausanne

La Présidente rappelle que le Rapport ComFin sur le Rapport de gestion COVID a été déposé sur le site sécurisé du Conseil et que les membres ont pu en prendre connaissance.

La Présidente donne la parole au Président de la ComFin, M. St-Amour, qui explique l'avis de la Commission sur le rapport.

#### **Présentation du Président de la ComFin**

La Commission des Finances et de Gestion (ComFin) du Conseil de l'UNIL, présidée par M. St-Amour, a jugé pertinent d'analyser le Rapport de Gestion de la crise COVID préparé par la précédente Direction de l'UNIL. Bien que ce rapport de la Direction soit relativement étoffé, la Commission est d'avis qu'il laisse en suspens certaines questions importantes. Elle a préparé un document qui regroupe les principales impressions de lecture et les recommandations de la ComFin.

En particulier, les membres de la Commission estiment que l'importance des effets de la gestion de la crise sanitaire sur la vie universitaire et la probabilité bien réelle d'une résurgence de la pandémie justifie que le Conseil y accorde une attention particulière.

Les membres de la ComFin recommandent donc la création d'une commission *ad hoc* du Conseil chargée d'analyser plus en profondeur les effets de la gestion du COVID et de présenter des recommandations en prévision d'une éventuelle crise du même ordre.

Mme la Présidente du Conseil remercie M. le Président de la ComFin pour son explication.

#### **Discussion**

La Présidente ouvre la discussion après une explication sur le processus de traitement de ce point.

Mme Morin prend la parole en remerciant la ComFin ; elle demande à la Direction pour quelle raison un rapport de gestion Covid 2021 n'a pas été réalisé.

M. de Perrot répond que cela tient à un manque de ressources ainsi qu'à une charge importante de travail relative à l'élaboration du Plan d'intention, du Rapport de gestion et d'autres documents.

M. le Recteur trouve plus efficace de laisser la future Commission du Conseil poser des questions aux différents organes touchés par la crise Covid 2020-2022 et entamer un dialogue avec eux, plutôt que de produire un énième rapport. La Commission en tirera des leçons afin de mieux gérer dans le futur ce type de situation.

La discussion n'est plus demandée ; la Présidente ouvre le vote sur le Rapport de gestion COVID 2020 élaboré par la Direction

Préavis de la ComFin : positif.

**Oui : 26**

**Non : aucun**

**Abstention : 1**

**Le rapport est accepté par 26 voix.**

La Présidente ouvre le vote sur l'élection d'une Commission ad hoc « Gestion COVID 2020-2022 » qui sera désignée au début de la législature 2022-2025 (automne 2022).

**Oui : 24**

**Non : 0**

**Abstentions : 3**

**L'élection d'une commission ad hoc à l'automne 2022 est acceptée par 24 voix.**

Le point 7 de l'ordre du jour est clôturé, la Présidente passe au point suivant.

#### **8. Discussion sur la réponse du CE à l'interpellation D. Raedler.**

La Présidente rappelle que la réponse du Conseil d'État à l'interpellation de M. Raedler a été déposée sur le site sécurisé du Conseil et que les membres ont pu en prendre connaissance.

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Morin.

Mme Morin se félicite de la réponse du Conseil d'État qui souligne que certaines directives édictées par l'ancienne Direction (notamment la 0.17 et la 4.2) n'étaient pas de la compétence de cet organe. Mme Morin rappelle la primauté des textes légaux (LUL, RLUL, règlements adoptés par le Conseil de l'UNIL) sur les chartes et les directives qui n'ont pas force de loi ; les directives, en particulier, ne créent pas de devoirs légaux et doivent reposer sur une base légale suffisante. La réponse du Conseil d'État souligne bien, selon Mme Morin, les rôles distincts du Conseil de l'UNIL et de la Direction : le rôle exécutif de la Direction lui confère la capacité de prendre des décisions administratives, tandis que le rôle législatif du Conseil de l'université lui donne des compétences législatives et en fait un organe délibératif, de rang égal à la Direction, avec un certain pouvoir de contrôle sur les activités de la Direction.

Mme Morin voit dans cette réponse un signe de l'importance de la DGES (Direction générale de l'enseignement supérieur) pour l'UNIL et elle suggère au Conseil de l'UNIL d'inviter le nouveau directeur général de la DGES (M. Jérémie Leuthold) à venir se présenter devant le Conseil à l'automne 2022 ou au printemps 2023.

La Présidente du Conseil remercie Mme Morin pour son intervention ; la discussion n'est plus demandée et ce point de l'ordre du jour est ainsi clôturé.

La Présidente passe au point suivant.

## **9. Discussion sur les mesures de valorisation de l'engagement institutionnel des différents corps (Marco Prost)**

La Présidente explique que ce sujet de discussion a été suggéré par M. Prost, à la suite de la lecture du Plan d'intention 2021-2026 de la Direction. M. Prost était d'ailleurs intervenu à ce sujet pendant la discussion du Plan d'intention au CU.

La Présidente passe la parole à M. Prost qui présente brièvement son point avec des propositions relatives à une valorisation de l'engagement institutionnel des différents corps sous forme d'attestation, de rémunération par jeton de présence ou d'une décharge horaire.

La Présidente ouvre la discussion et demande si les membres présents estiment pertinent d'avoir une discussion sur des mesures de valorisation de l'engagement institutionnel.

Mme Valterio remercie M. Prost pour son initiative qui permet de mener ce débat au sein du Conseil de l'Université. Mme Valterio approuve la proposition de délivrer aux étudiant.e.s une attestation de la part de l'UNIL afin de valoriser l'engagement des étudiant.e.s au sein de l'institution. C'est un moyen de reconnaître la mise à disposition de leur temps, tout en montrant que l'UNIL cherche un consensus à travers leur participation. Mme Valterio évoque également l'importance non négligeable d'une rémunération pour les étudiant.e.s, qui serait également la bienvenue.

Mme Jopp évoque un système de points attribués aux membres sous contrat de la communauté universitaire. Tout engagement institutionnel ou académique particulier est enregistré dans le système de points (p. ex. gestion d'un projet ERC ou Synergia, expertise pour le FNS, participation à des commissions, etc.) et lorsqu'un seuil de points est atteint, il donne droit à une décharge partielle ou à une autre forme de compensation. Ce système permettait de valoriser différentes formes d'engagement au sein de l'institution ; selon l'expérience faite par Mme Jopp dans une institution qui pratiquait ce système, le résultat était pertinent.

M. Voutat considère que pour les membres CP et CI supérieur, une part d'engagement institutionnel est prévue dans le contrat.

Des pistes ciblées et différenciées pour chaque corps (CP, CI, PAT, étudiant.e.s) sont suggérées par Mme Morin. L'idée d'une attestation pour les étudiant.e.s est soutenue par plusieurs intervenants ainsi que celle du système à points pour les personnes sous contrat.

La Présidente remercie les intervenants et passe la parole à Mme Michalik, Vice-rectrice.

Mme Michalik remercie les intervenants pour ces remarques et en prend note. Elle informe que la Direction est sensible à la valorisation de l'activité institutionnelle de l'ensemble des corps. La Direction répondra

ultérieurement à la suite des discussions du Conseil sur ce point et reviendra après la pause estivale avec des propositions structurées.

La discussion n'est plus demandée et le point 9 est clôturé.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **10. Interpellations et divers**

### **10.1 Interpellation de Mme Ariane Morin UNISEP**

La Présidente passe la parole à Mme Morin en précisant qu'une dizaine de minutes restantes sont à disposition pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Faute de temps et vue l'importance de la thématique, Mme Morin suggère de reporter au 29 septembre la présentation de son interpellation. Elle propose que la Direction donne ses réponses par écrit sur les deux interpellations relatives à la sécurité incendie (celle du 24 mars et celle du 23 juin reportée au 29 septembre).

M. Frund, Vice-recteur, prend note de la demande de Mme Morin et répond par l'affirmative.

Le point 10 est ainsi clôturé et la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **10.2 Divers**

La Présidente remercie les membres du Conseil de leur présence et de leur engagement durant l'année écoulée. Elle remercie tout particulièrement les membres sortants qui ne poursuivront pas leur mandat à la prochaine législature et surtout ceux engagés au CU depuis de nombreuses années et qui sont chaleureusement applaudis par les présents.

La Présidente remercie également les Doyens ainsi que la Direction pour l'état d'esprit constructif avec lequel le travail a été effectué tout au long de cette année académique.

La Présidente rappelle que le Bureau terminera son mandat à fin juillet 2022. Elle exprime le plaisir que le Bureau a eu à présider le Conseil durant cette année. Elle salue également l'esprit constructif et démocratique qui s'est manifesté au sein de cet organe durant ce mandat, et se réjouit d'ores et déjà de la suite des travaux du Conseil lors de la prochaine législature.

La Présidente souhaite un très bel été à tous, sous de chaleureux applaudissements !

**La séance est clôturée et levée par la Présidente à 17h30.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne Bielman Sánchez, Présidente  
Lausanne, le 19 septembre 2022